

TRI DES DECHETS ALIMENTAIRES SUR LE GRAND ANNECY

Depuis 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place des solutions de tri à la source des déchets alimentaires pour les particuliers. Chacune est libre de définir l'organisation qui lui convient le mieux, ce qui, contrairement à certaines idées reçues, n'oblige pas systématiquement à une collecte.

Le Grand Annecy, autorité en charge de la collecte et du traitement des déchets sur notre territoire, a ainsi mis en place depuis plusieurs années un dispositif mixant plusieurs solutions selon la typologie des différents secteurs et des habitats présents.

> Pour l'habitat individuel :



Le Grand Annecy fournit gratuitement un composteur en plastique recyclé accompagné d'un bio-seau pour le stockage provisoire dans la cuisine avant vidage dans le composteur. Le Grand Annecy fournit sur demande toutes informations sur le compostage. Il organise également des formations sur le compostage (environ 30 minutes) en visioconférence ou en présentiel.

> Pour l'habitat collectif peu dense :



• Fourniture gratuite de lombricomposteur :

C'est un petit composteur utilisable en appartement. La dégradation des déchets est assurée par des vers spécifiques. Il permet d'obtenir un compost sous forme de terreau fin, mais aussi un engrais liquide à diluer pour nourrir les plantes. La participation à une séance de formation (1h30) est obligatoire avant la mise à disposition du matériel.



- Installation de sites de compostage partagé dans les résidences, composés de 3 bacs d'environ 1m³. De nombreux syndics ont déjà été sensibilisés par le Grand Annecy, mais tout groupe motivé de copropriétaires peut être moteur en proposant cette solution lors de l'assemblée générale de copropriété.
- Installation de sites de compostage de quartier : une solution communale quand les résidences ne disposent pas d'espaces verts privés.

Ainsi, ce sont plus de 14 000 composteurs individuels, 950 lombricomposteurs et 240 sites de compostage collectif déjà en activité sur le territoire.

> Pour l'habitat collectif dense et peu végétalisé :



• Une collecte expérimentale des déchets alimentaires

Pour rendre le tri de ces déchets accessibles à tous, le Grand Annecy a installé à l'automne 2023, 39 nouvelles bornes de collecte en apport volontaire à Annecy (Courier, Les Passerelles, avenue de la République à Cran-Gevrier) et à Alby-sur-Chéran (centre-bourg, Les Marantins, le Pont-Neuf). Un bio-seau est fourni à chaque foyer participant. L'Agglomération collecte régulièrement ces déchets et les achemine jusqu'au méthaniseur de Groisy (GAEC des Airelles), où ils sont valorisés en énergie (biogaz) et en engrais.

+ d'infos : grandannecy.fr / contact : adt@grandannecy.fr / Tél. 04 50 33 02 12